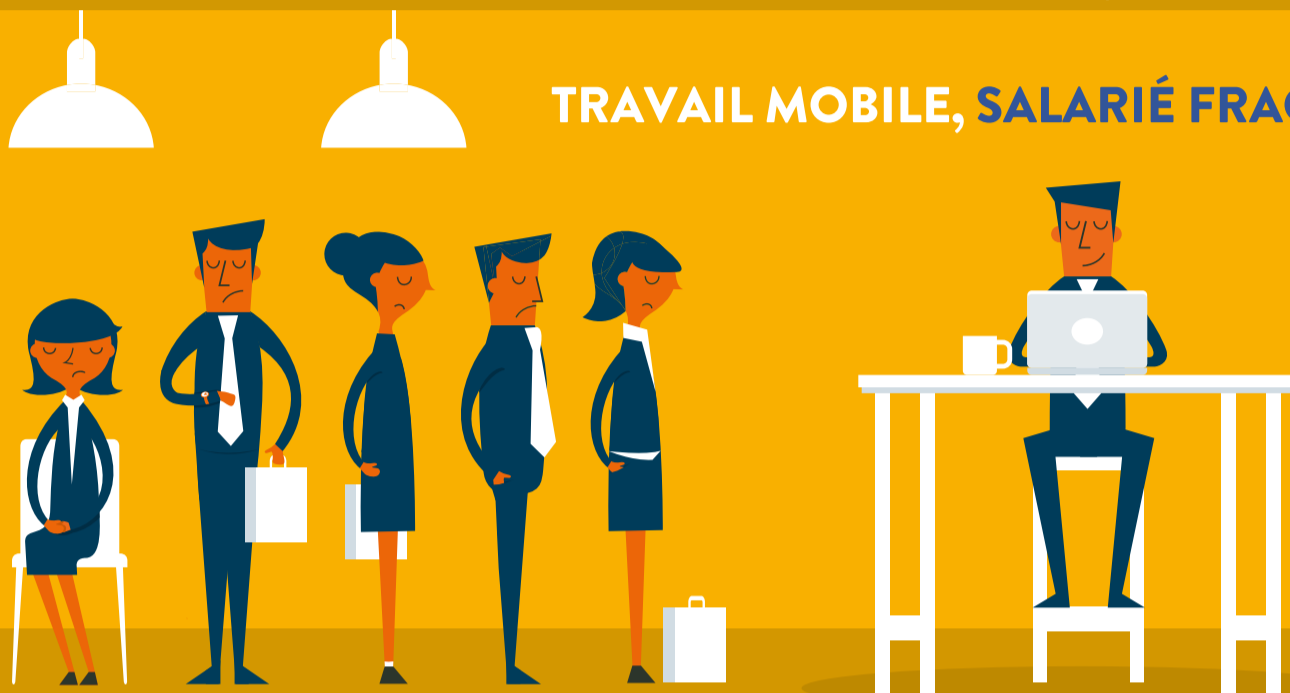


Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

LETTRE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

TRAVAIL MOBILE, SALARIÉ FRAGILE



Le nomadisme a le vent en poupe : on travaille un peu partout, au café, dans les transports en commun, les gares... De nombreuses enquêtes montrent d'ailleurs une progression régulière du travail à distance, liée à une digitalisation grandissante des métiers : 53% des actifs disent travailler hors de leurs bureaux de temps en temps*. Les espaces de coworking poussent et les entreprises s'organisent pour gérer à flux tendu le temps d'occupation de leurs bureaux. Dans certains cas, cette flexibilité peut être synonyme de liberté et de performance économique. Mais, quand le lieu de travail n'est pas adapté à la tâche des salariés, il génère aussi des risques professionnels.

D'abord un peu de vocabulaire : il faut distinguer le télétravail du travail nomade.

Le premier concerne les salariés qui travaillent volontairement et régulièrement hors des locaux de l'entreprise et accomplissent leur mission grâce aux outils numériques. La plupart des télétravailleurs exercent seuls à domicile : le télétravail permet de reproduire ce qui peut être fait au bureau depuis son

chez soi ou à la rigueur dans un espace de coworking.

Le nomadisme en revanche est une forme plus radicale de télétravail, car le travailleur nomade (nomade digital, travailleur à distance, voyageur) n'a pas de bureau fixe. Il peut travailler depuis n'importe-où, n'importe quand. Si le télétravail reproduit peu ou prou les règles d'organisation du bureau, le travail nomade est donc dispersé dans le temps et l'espace : le salarié nomade travaille dans les transports, dans son entreprise, mais pas forcément à son poste habituel de travail.

AU REVOIR LE BUREAU, BONJOUR LE « FLEX OFFICE » !

Accompagné de son ordinateur portable et de son smartphone, ce travailleur nomade zappe entre les espaces de travail. Certaines entreprises mettent même au rancard le bon vieux bureau individuel bousculant leur organisation traditionnelle pour un environnement collaboratif et dynamique... Ainsi est né le « flex office » ou l'absence d'attribution d'un poste de travail précis à un salarié. Ce dernier travaille depuis l'espace le plus adapté à sa mission : un bureau libre dans sa propre entreprise, une salle de réunion, un café, un coworking, etc.

Dans sa version « hard », le flex office devient le « desk sharing » : là, le salarié n'a plus du tout de bureau attribué. Puisqu'un bureau est occupé à 60%, donc libre à 40% (en France), chaque mètre carré a un coût, qu'il faut optimiser en autorisant son utilisation par plusieurs personnes, par tranches horaires.

PERDU DANS LE DÉSERT DU NOMADISME...

Sentiment de liberté, flexibilité des horaires, autonomie, meilleure conciliation entre vie pro et perso et rationalisation des coûts pour l'entreprise : les apôtres du travail nomade n'y voient que des avantages, mais peut-être pas les conséquences sur le bien-être des collaborateurs.

D'abord, il peut ne pas convenir à tous les salariés. Certains se sentent isolés, perdent le lien avec l'entreprise dans laquelle ils n'ont même pas de bureau attribué, et finalement éprouvent un sentiment d'insécurité.

Pour lutter contre l'isolement, certaines entreprises conçoivent l'open space total avec canapés, tables hautes et « box » de réunion largement équipés en connexions. L'idée : s'installer dans l'endroit le plus adapté à la tâche du moment et mieux collaborer avec les autres. L'accueil : le niveau d'éclairage et l'ambiance acoustique peuvent nuire à la concentration et finalement à la collaboration et la créativité tant recherchées.

La solution serait-elle dans le coworking ? Pas sûr, car là encore, les espaces sont conçus a priori pour s'adapter à toutes les tâches... autant dire à aucune en particulier, puisqu'ils ne tiennent pas compte du travail réel qui s'y déroulera.

EN MODE « TEST AND LEARN » AVEC LES SALARIÉS

En réalité, il n'existe pas de standards, car le monde du travail manque encore de recul sur ces pratiques nomades. Les entreprises doivent donc appliquer des solutions de prévention simples, qui ont fait leur preuve. L'employeur doit fournir des outils performants qui permettront au travailleur nomade de communiquer avec ses collègues, suivre l'avancement d'un projet et être intégré à la vie de l'entreprise. Même « détaché », le salarié doit avoir un ordre de mission clair, une tâche limitée dans le temps et se soumettre à des bilans réguliers. Le management est primordial et doit entretenir les relations entre les collaborateurs. Pourquoi ne pas organiser des moments de partage, en équipe ? Les concepteurs d'espace, eux, doivent garder à l'esprit qu'il faut adapter le travail à l'homme et non le contraire. Dernier impératif : chaque projet de modification dans l'organisation du travail doit être présenté au personnel : sans réflexion collective, les pratiques de travail nomade de quelques salariés peuvent perturber toute l'entreprise.

TÉMOIGNAGE



Fabien Lecoecue,
gérant du coworking
« Sugar Free » à Bordeaux

« IL FAUT RÉPONDRE AU BESOIN DE RITUEL DES EMPLOYÉS »

Consultant pour le groupe Argus et gérant d'un coworking, j'ai la double casquette.

Dans les années 2000, j'ai beaucoup travaillé à l'étranger. À l'hôtel, entre deux avions, j'utilisais MSN comme outil de collaboration. En perpétuel décalage, je travaillais bien plus que si j'avais eu un bureau fixe. Ensuite, j'ai passé 10 ans à parcourir la France comme ingénieur technico-commercial : là, mon bureau, c'était ma voiture ! J'y traitais mes dossiers, j'appelais mes clients. Je me sentais parfois isolé et largement soumis au risque routier.

Un espace de coworking permet aux travailleurs mobiles d'exercer leur métier en limitant les effets néfastes du nomadisme : une adresse et un bureau accueillants, des repas équilibrés, des rencontres entre collègues. Il faut pouvoir répondre au besoin de rituel des employés qui ne veulent pas perdre tous les repères de la vie de bureau classique

MOBILISÉS



« L'ESCAPE ROOM SANTÉ TRICKY EST UN OUTIL DE PRÉVENTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LUTTER CONTRE LES TMS »

Patrick Bardet, Ingénieur Conseil Régional de la CARSAT Aquitaine

Une équipe de joueurs se retrouve enfermée dans une chambre d'EHPAD grandeur nature et dispose d'1h pour résoudre une série d'énigmes et lutter contre les Troubles Musculo Squelettiques (TMS). Sous la forme d'un « Escape Room Santé » mobile, cet outil original fait partie d'un programme ambitieux déployé par la CARSAT Aquitaine pour prévenir les TMS.

Pourquoi cette mobilisation de la CARSAT Aquitaine ?

Aujourd'hui, les Troubles Musculo Squelettiques constituent 80% des maladies professionnelles et entraînent des incapacités permanentes dans 45 % des cas. Pour la branche Assurance Maladie, le coût est élevé : 1 milliard d'euros, financé par les entreprises ! Sans parler des lombalgies qui, à elles seules, représentent un autre milliard d'euros et 20 % des accidents du travail. Et la sinistralité augmente d'année en année. Lutter contre les TMS est pour nous une priorité inscrite dans le plan TMS Pros (2019-2022).

Quel est le principe de « l'Escape Room Santé » ?

« Tricky » a créé un Escape Room itinérant destiné à être installé sur le lieu de travail. Développé par David Labrosse, médecin en Santé Publique, il s'inspire du principe de l'Escape Game : une expérience immersive à vivre seul ou en équipe, et dans laquelle on doit résoudre des énigmes pour sortir d'une pièce. Là, en l'occurrence, les joueurs se trouvent dans une chambre d'EHPAD et sont tenus de développer des stratégies pour déplacer une personne en sécurité, sans la porter ni utiliser la force.

En quoi un jeu s'intègre-t-il dans votre stratégie de prévention des TMS ?

Ce n'est pas un jeu « classique ». Cet Escape Room Santé a été réalisé après de multiples rencontres de terrain avec Tricky, qui a par ailleurs travaillé étroitement avec ARJO, leader mondial de l'équipement en santé. Il a toute sa place dans le programme TMS Pros que nous avons déployé pour les entreprises de plus de 20 salariés issues de tous secteurs d'activités. Sur tmspros.fr, elles peuvent apprendre à identifier, connaître et maîtriser les risques TMS pour transformer durablement les conditions de travail. Notre Escape Room Tricky est un outil de prévention supplémentaire au plus proche de la réalité des soignants.

BIEN VU

UN VIVIER D'IDÉES POUR CONSTRUIRE UN NOUVEL HYPERMARCHÉ



Pour inspirer votre prévention, et quel que soit votre secteur d'activité, l'effet prévention est un site qui recense de nombreux projets d'entreprise dont la réalisation a intégré une démarche globale ou spécifique de prévention des risques professionnels. Un exemple : la construction d'un hypermarché à Saint-Pierre-du-Mont dans les Landes. C'est un projet complexe, il faut créer une galerie marchande, implanter les magasins, la cafétéria, l'espace culturel et des commerces dans des locaux indépendants... sans oublier les rayons du magasin. Autant de zones, autant de risques à prévoir !

Ainsi, photos, vidéos, analyses et documentations techniques à l'appui, on y apprend quelles sont les caractéristiques du projet, dans quels domaines précis est intervenue la CARSAT Aquitaine, quels interlocuteurs ont participé aux réunions, quelles ont été les recommandations et les modifications complémentaires à envisager sur le projet, etc. L'une des clés de ce projet tient dans le fait que les salariés ont été consultés régulièrement, notamment sur les aménagements intérieurs liés aux activités des laboratoires, réserves, chambres froides...

Tous les bons plans sont sur :

<https://leffetprevention.carsat-aquitaine.fr> !

ALERTE

PORTAILS COULISSANTS : RECOMMANDATION POUR UNE PRÉVENTION QUI ROULE

Récemment en Gironde, la chute d'un portail coulissant qui serait sorti de son rail de maintien, a entraîné la mort d'un vigile dans une entreprise. Ces équipements manuels ou motorisés, largement répandus, ont certes de nombreux avantages grâce à leur encombrement réduit et leur faible empiètement, mais ils peuvent peser jusqu'à plusieurs tonnes et exposent les opérateurs à des risques de pincement, voire d'écrasement.

Une recommandation de la CARSAT Languedoc-Roussillon apprend à repérer et évaluer les risques, maintenir en état et mettre en sécurité les portails coulissants, assurer les vérifications et la maintenance et propose même des pistes pour former les utilisateurs. Une bonne base qui met les entreprises sur les rails d'une prévention efficace.

+ D'INFOS

Recommandation T91 - Prévention des risques liés à l'utilisation des portails coulissants à télécharger sur le site www.carsat-lr.fr

NOUVEAUTÉ

IMPRESSION 3D : RISQUE À PLUSIEURS DIMENSIONS

Dans les entreprises, grâce aux imprimantes 3D, la fabrication additive qui consiste à créer des pièces et des objets par ajouts de couches successives, se développe à grande vitesse. Or, ce matériel industriel, notamment quand il utilise des poudres métalliques, entraîne des risques chimiques, mécaniques, d'incendie et d'explosion.

L'INRS édite une fiche pratique qui, dans un premier temps, fait le point sur l'identification des ces différents risques (générés par les poudres, mais aussi les produits d'entretien et de nettoyage, le gaz d'inertage et les liants). Elle aborde ensuite les principales solutions de prévention, puis les moyens de limiter l'exposition des salariés par le travail en circuit fermé, le captage des polluants à la source et une meilleure organisation.

BON À SAVOIR

Si vous utilisez cette technologie, le Laboratoire Interrégional de Chimie de la CARSAT Aquitaine se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la prévention des risques chimiques liés à cette activité.

Contact : laboratoire@carsat-aquitaine.fr

+ D'INFOS

Disponible sur www.inrs.fr
ED 144 : Fabrication additive ou impression 3D utilisant les poudres métalliques
Sur entreprises.carsat-aquitaine.fr : Vigie 94 – juin 2018 : Risques et fabrication additive : c'est pas qu'une impression